

LES FEMMES POLITIQUES SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

À LA RECHERCHE D'UNE LÉGITIMITÉ ÉLECTORALE

ON A RÉPÉTÉ À LOISIR que de la IV^e à la V^e République s'est réalisé le passage de la république des députés à celle des fonctionnaires. On s'est gardé en général de dire à quel point le nouveau régime va instaurer une sorte de république unisexue, qui va promptement assurer la « sortie » politique de celles qui étaient entrées dans la carrière depuis si peu longtemps. Divers traits institutionnels de la V^e République la constituent pourtant en une sorte de république des mâles, assurant à ceux-ci le monopole légitime de la politique. Le droit d'éligibilité conféré aux femmes par l'ordonnance du 21 avril 1944, et dont elles avaient commencé à user sous la IV^e, va pour de longues années être mis entre parenthèses par les pratiques nées des institutions de 1958. Nous montrerons qu'être « femme politique » sous la V^e, loin de découler, comme il serait normal en démocratie, de la légitimité électorale, relève encore d'un destin d'exception, fait (ou défait) par la volonté présidentielle (ou les hommes de parti).

45

LA RÉPUBLIQUE DES MÂLES

Le régime de 1958 scelle donc le déclin du personnel politique traditionnel au profit des hauts fonctionnaires, en particulier ceux des grands Corps de l'État. La règle de l'incompatibilité entre fonctions gouvernementales et parlementaires conduit la nouvelle république à faire largement appel à l'élite administrative pour occuper les postes clés du gouvernement (comme d'ailleurs des cabinets ministériels)¹. La grande

1. J. Chevallier, « L'élite politico-administrative : une interpénétration discutée », *Pouvoirs*, n° 80, 1997, p. 89-100.

innovation du régime, c'est le « cursus descendant » par lequel on acquiert d'abord une fonction ministérielle, avant de rechercher un mandat local, puis un mandat parlementaire. Ce pouvoir politique acquis par les technocrates issus des grandes écoles va handicaper celles qui, pour investir l'Université, sont peu nombreuses à affronter les concours ouvrant la voie aux grandes écoles. L'ENA, devenue véritable « école du pouvoir », reste – bien que mixte dès sa création en 1945 – une école d'hommes. Jusque dans les années 1970, ceux-ci représentent plus de 90 % des promotions ; ils en constituent toujours les trois quarts.

46 Le deuxième ordre de changement tient à l'élection du chef de l'État au suffrage universel qui sert la symbolique de l'homme fort, voire, sous de Gaulle, de l'homme providentiel. Par mimétisme institutionnel, on voit émerger, au niveau local, une sorte de présidentialisme municipal, qui fait du maire l'homme-orchestre de la ville et même de la région.

Le nouveau mode de scrutin pour l'élection des députés constitue le troisième changement qui va précipiter la disparition des femmes de la scène parlementaire. Le scrutin uninominal (majoritaire à deux tours), qui remplace la proportionnelle départementale, entraîne au moins trois types d'effets aux conséquences désastreuses pour les femmes. Premièrement, ce mode de scrutin – qu'Édouard Herriot disait fait pour les combats de « gladiateurs » – personnalise au plus haut point l'élection. Peu entraînées, manquant d'expérience électorale, les femmes sont vite apparues aux yeux des partis comme moins compétitives que les hommes. Deuxième effet : parce qu'il se déroule dans des circonscriptions étroites, le système favorise l'établissement de liens directs entre l'élu et l'électeur et, par conséquent, la notabilisation. Celle-ci invite à pratiquer le cumul des mandats, par lequel certains parviennent à se constituer de véritables « fiefs électoraux », fermés à tout nouveau venu (femmes ou jeunes). Ainsi, parmi les députés siégeant dans l'Assemblée élue en mars 1993, seuls 7 % des députés ne possèdent aucun autre mandat, 47 % en ont un autre que celui de député, et 46 % en possèdent deux autres². Dans cette course aux mandats, les femmes partent évidemment avec un retard considérable... Troisième effet connu du scrutin majoritaire : il lamine les minorités. Ainsi, le parti communiste, qui est par ailleurs le seul à avoir joué la carte « femmes », voit sa représentation parlementaire s'effondrer dès 1958 (à cette date, il n'a plus que dix députés, dont aucune femme, alors que, dans la

2. Cf. Denis Jeambar, « En finir avec le cumul des mandats », *L'Express*, 20 février 1997.

Chambre élue en novembre 1946, son groupe comptait 165 députés, dont 31 femmes).

*De Charles de Gaulle à Georges Pompidou :
la traversée du désert*

Est-ce un hasard, dans ces conditions, si 1958 marque une disparition quasi totale de la scène politique et parlementaire de celles qui venaient d'entrer dans la cité et qui n'ont eu que la courte expérience de la IV^e pour exercer pleinement leurs droits politiques ? Avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle commence pour elles une véritable « traversée du désert » qui va durer vingt ans. De 1958 jusqu'aux élections de 1978, la proportion de femmes à l'Assemblée nationale est le plus souvent inférieure à 2 % (elle n'atteint qu'une fois ce seuil après les élections de 1967). En chiffres absolus, cela veut dire qu'elles sont neuf, onze, treize élues au maximum, à siéger dans chaque législature. Durant les cinq premières législatures de la V^e République, le nombre total des femmes députées est inférieur à cinquante. C'est une vraie régression par rapport à la situation sous la IV^e République. A la chute des élues correspond, d'ailleurs, une chute concomitante des candidates, celles-ci passant de 13,6 % en 1946 à 2,3 % en 1958. Il faudra attendre les élections de 1978 pour que les candidatures féminines à la députation dépassent à nouveau les 10 %. Au Sénat, la position des femmes est plus marginale encore, si cela est possible : jusqu'en 1974, les élues à la chambre haute ne parviennent pas à décoller d'un plancher qui est inférieur à 2 %.

47

Au niveau gouvernemental, l'invisibilité des femmes est tout aussi avérée. Fort de l'appui « naturel » qu'il sait détenir auprès des électrices, de Gaulle ne ressent guère l'urgence de féminiser le pouvoir. Les femmes, il les considère d'abord comme des épouses et des mères, non comme des ministrables. Durant les onze années où le général de Gaulle exerça la magistrature suprême, seules deux femmes participèrent au gouvernement³. Encore n'eurent-elles pas rang de ministre mais seulement de secrétaire d'État, et qui plus est dans des secteurs sociaux ou éducatifs. Nafissa Sid Cara⁴ fut chargée des questions sociales en

3. Contre quatre durant les treize années d'existence de la IV^e République (trois eurent rang de sous-secrétaire d'État, et une seule fut ministre, Germaine Poinso-Chapuis, qui tint le portefeuille de la Santé publique et de la Population, de novembre 1947 à juillet 1948).

4. L'idée de nommer au gouvernement cette musulmane, députée d'Alger, a, semble-t-il, été soufflée au Général par Michel Debré : « Si vous me la proposez, j'accepterai », lui aurait-il dit, sans dissimuler son étonnement face au choix d'une femme. Cité par Y. Benoît, *Le Dictionnaire des ministres*, Perrin, 1990, p. 995.

Algérie, entre 1959 et 1962, et, à partir de 1967, Marie-Madeleine Dienesch – plusieurs fois députée sous la IV^e République – fut nommée à l'Éducation nationale, puis aux Affaires sociales⁵.

L'après-68, marqué par le départ de Charles de Gaulle en avril 1969, puis par l'élection de Georges Pompidou, n'entraîne, à aucun niveau que ce soit, la moindre reconsidération de l'inégal partage du pouvoir entre les sexes : ni au Parlement, ni dans les assemblées locales, ni au niveau ministériel. Le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas ne comprend qu'une seule femme : la désormais inamovible Marie-Madeleine Dienesch (secrétaire d'État à la Santé publique et à la Sécurité sociale). La « nouvelle société » promise par le nouveau Premier ministre ressemble donc à l'ancienne sur un point au moins : elle s'élabore sans les femmes. Il faut attendre le second gouvernement de Pierre Messmer (avril 1973 à février 1974) pour voir deux femmes participer ensemble au gouvernement (Suzanne Ploux occupe le poste de secrétaire d'État à l'Éducation nationale, Marie-Madeleine Dienesch, celui de secrétaire d'État à la Santé publique et à la Sécurité sociale).

Le dégel giscardien

Valéry Giscard d'Estaing est le premier chef d'État de la V^e République qui se préoccupe – et dit sa préoccupation – non seulement d'améliorer la « condition féminine », mais encore de féminiser les institutions politiques. La nomination de six femmes dans le premier gouvernement de Jacques Chirac est présentée par le nouveau président comme le *nec plus ultra* de la modernité démocratique. L'audace du nombre est toutefois tempérée par la modestie des rôles gouvernementaux qui sont effectivement dévolus aux femmes. Toutes ont rang de secrétaire d'État, à l'exception, notable, de Simone Veil, nommée ministre de la Santé. L'*aura* politique que lui confère le règlement d'un problème qui divisait la majorité – la légalisation de l'IVG – lui vaut d'être de tous les gouvernements qui se succèdent sous Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier a incontestablement voulu rendre « visible » la participation des femmes à la décision gouvernementale (en sept ans, vingt et un portefeuilles seront attribués à des femmes), tout en les maintenant au second rang de la hiérarchie politique (sur ces vingt et un portefeuilles, on ne compte

5. De toutes les femmes députées, c'est elle qui détient le record de longévité parlementaire : elle fut élue à onze reprises députée des Côtes-du-Nord, entre 1945 et 1978 inclus. Cité par Jean Pascal, *Les Femmes députées de 1945 à 1988*, Éd. J. Pascal, 1990, p. 71.

que quatre ministères pleins et entiers, un seul ministère délégué, tous les autres étant des secrétariats d'État).

Les années Giscard, qui correspondent aussi aux « années MLF », ne voient guère se réaliser ce qui se produit alors dans les démocraties du Nord : à savoir un mouvement de percée irréprouvable des femmes dans les assemblées élues. Seule peut s'observer une légère progression du nombre de candidates et d'élues à l'Assemblée nationale. Ce réveil a lieu – il faut le souligner – sous l'impulsion du parti communiste, qui fait élire douze femmes aux législatives de mars 1978. A cette date, les élues communistes représentent plus de la moitié des femmes députées (qui atteignent le nombre, inégalé sous la V^e République, de vingt et un). Le parti socialiste, vainement sollicité par ses militantes de présenter des candidates en nombre, n'investit que vingt-six femmes et n'a qu'une seule élue, Marie Jacq, députée du Finistère⁶. Le mouvement « Choisir – La cause des femmes », que préside Gisèle Halimi, présente une quarantaine de candidates mais n'obtient aucune élue.

49

LE TOURNANT MITTERRANDIEN

S'agissant de la promotion politique des femmes, François Mitterrand fait mieux que son prédécesseur à l'Élysée. Nul ne niera que bien des changements sont à porter à son crédit : création d'un « grand » ministère des Droits de la femme, entrée de femmes à des postes gouvernementaux importants, féminisation des cabinets ministériels, à commencer par le sien propre et celui du Premier ministre, nomination de femmes à des postes de direction de la fonction publique, y compris parmi les plus prestigieux (citons Élisabeth Bouillot à la direction du Budget), ou dans les grands Corps de l'État par le tour extérieur. *Last but not least*, François Mitterrand a nommé (ou fait nommer) deux femmes aux plus hautes fonctions de la République : il a désigné la première femme Premier ministre de la V^e République, il a fait désigner (par le président de l'Assemblée nationale) la première femme (Noëlle Lenoir) parmi les neuf « sages » du Conseil constitutionnel.

Du premier au second septennat advient en outre une incontestable montée en puissance des femmes au sommet de l'État : souvent vouées, dans les premières années de la gauche au pouvoir, à jouer les seconds

6. Le groupe socialiste comptera bientôt deux femmes, Edwige Avice étant élue lors d'une élection partielle, à Paris, le 1^{er} octobre 1978.

rôles dans les secteurs sociaux, les femmes seront nombreuses à accéder, à partir de la fin des années 1980, à des postes de pouvoir dans ce qu'il est convenu d'appeler des « fiefs masculins ». La féminisation du gouvernement atteindra son apogée sous Édith Cresson et Pierre Bérégovoy. Édith Cresson sera le symbole-faute-femme d'une nouvelle division sexuelle du travail politique, puisqu'elle aura en charge successivement l'Agriculture, le Commerce extérieur, l'Industrie, les Affaires européennes, avant d'être nommée à l'hôtel Matignon. Le gouvernement d'Édith Cresson a fait date parce que dirigé par une femme, mais aussi parce qu'il a confié à des femmes des responsabilités importantes. Sur les six femmes qu'il comprend, trois détiennent un ministère plein : Martine Aubry dirige un grand ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Edwige Avice se voit attribuer la Coopération et le Développement, Frédérique Bredin la Jeunesse et les Sports. Deux autres sont ministres déléguées : Élisabeth Guigou (aux Affaires européennes) et Catherine Tasca (à la Francophonie). Une seule a le titre de secrétaire d'État, Véronique Neiertz, chargée des Droits des femmes et de la Vie quotidienne (ce secteur se trouvant ainsi – ironie de l'histoire – relégué au dernier rang de la hiérarchie ministérielle). Établissant un nouveau record historique, le gouvernement de Pierre Bérégovoy comprend sept femmes, pour qu'il ne soit pas dit sans doute que le départ d'Édith Cresson est un désaveu des femmes en politique.

Les « femmes du président »⁷

Cette cooptation par le haut, qui caractérise les septennats méditerranéens, se réalise au profit de femmes jeunes appartenant à la « noblesse d'État » qui, pour faire leur entrée en politique, préfèrent ainsi suivre la voie des diplômés plutôt que celle du suffrage universel.

Au début du premier septennat, la liste de celles que François Mitterrand promeut parmi son équipe de conseillers à l'Élysée montre encore la « primauté des rapports d'entourage ». Mais très vite, dès la formation du gouvernement de Laurent Fabius, les « anciennes », qui font partie de longue date du compagnonnage méditerranéen, sont supplantées en nombre et en pouvoir par des jeunes femmes brillantes et surtitrées. Pour la plupart énarques ou normaliennes, ces nouvelles recrues vont être nommées par le chef de l'État à des fonctions importantes et recevoir la charge de secteurs qui suscitent les plus vives

7. Cette analyse est, pour l'essentiel, empruntée à Jane Jenson et Mariette Sineau, *Mitterrand et les Françaises : un rendez-vous manqué*, Presses de Sciences-Po, 1995, chap. 10.

convoitises masculines. Parmi les « protégées » du président, promises à un bel avenir politique, nommons Élisabeth Guigou (énarque) qui va être durant six ans, de 1984 à 1990, responsable à l'Élysée de la cellule « Europe ». Nommons aussi Élisabeth Bouillot (énarque) qui, de 1989 à 1991, sera chargée de mission pour les questions économiques, financières et monétaires auprès du président. S'imposent également le nom de Michèle Gendreau-Massalou (normalienne) qui sera secrétaire général adjoint de la présidence de la République de 1985 à 1988 (chargée également à partir de 1986 des fonctions de porte-parole de la présidence), comme celui d'Anne Lauvergeon (normalienne, agrégée de physique). Celle-ci sera, elle aussi, nommée, en 1990, au poste de secrétaire général adjoint de l'Élysée, fonctions qu'elle va ensuite cumuler avec celles de *sherpa*, c'est-à-dire de représentant personnel du président chargé de la préparation des sommets des pays industrialisés. Des femmes comme Frédérique Bredin ou Ségolène Royal, toutes deux énarques (la première étant, en outre, une des rares femmes inspecteur des Finances), feront aussi leur classe dans le cabinet présidentiel, avant d'occuper le devant de la scène politique.

51

François Mitterrand s'est servi des cabinets ministériels comme d'un vivier où recruter ses femmes politiques. L'entrée dans les états-majors ministériels va constituer pour ces « bonnes élèves » le point de départ de véritables trajectoires qui les conduiront à exercer ensuite des fonctions gouvernementales, puis à se faire élire députée et/ou maire. Ainsi, à l'instar de leurs camarades masculins, nombre d'entre elles vont suivre le *cursus* inversé, cette autre voie d'accès à la politique ouverte par la V^e République. Nommées avant d'avoir été élues, c'est seulement après leur passage au gouvernement qu'elles rechercheront, pour certaines d'entre elles, la légitimité du suffrage universel. C'est ce type de *cursus* qu'emprunteront Frédérique Bredin, Ségolène Royal, Élisabeth Guigou, ou encore Martine Aubry, qui ont d'abord choisi d'entrer dans un cabinet ministériel avant de se faire remarquer comme « ministrables », puis de se chercher ensuite une assise électorale. Les deux premières ont été élues pour la première fois à l'Assemblée nationale en 1988, Élisabeth Guigou a attendu 1994 pour être élue députée au Parlement européen. Quant à Martine Aubry, c'est cette année seulement qu'elle s'est portée candidate à la députation.

L'absence de légitimité électorale

Cette cooptation présidentielle, *via* le vivier des cabinets, ne doit pas faire oublier l'essentiel : à savoir que l'arène électorale est encore bien

peu accessible aux femmes. La « vague rose » de 1981 a d'abord surpris pour avoir laissé les femmes au bord du chemin, en dépit de la pression exercée par les féministes de l'intérieur du parti : le PS n'a alors présenté que 40 candidates à la députation (8,5 % des investitures) et n'en a fait élire que 19 (6 %). A l'issue de ces élections, les députés socialistes et apparentés, qui forment 60 % de la nouvelle Assemblée, comprennent 94 % d'hommes. Les législatives de 1988 reproduisent presque à l'identique la même confiscation de la représentation par les hommes : le PS présente 9,4 % de femmes et en fait élire 6,1 % (elles sont 17 élues sur un groupe de 275 députés socialistes et apparentés). D'un septennat à l'autre, la part des femmes parmi les députés est ainsi passée de 5,5 % (en 1981) à 5,7 % (en 1988). Après les législatives de 1993, elle stagne à 6 % : un « antirecord » qui place la France au dernier rang des pays de l'Europe des quinze et au soixante-douzième rang mondial⁸. Au Sénat, c'est à dose encore plus homéopathique que les femmes sont « tolérées » : aujourd'hui elles ne sont que 5,6 % à siéger au palais du Luxembourg. Encore est-ce la première fois sous la V^e République que leur part dans la chambre haute franchit le seuil des 5 % !

Si l'accès aux mandats nationaux est encore barré aux femmes, peut-on penser que les mandats territoriaux sont plus aisés à conquérir et qu'elles sont en train d'y acquérir l'expérience, et surtout la notabilité locale, qui leur ont manqué jusqu'ici pour entreprendre une carrière nationale ? Il n'en est rien au niveau des conseils généraux, élus – comme l'Assemblée nationale – au scrutin uninominal majoritaire. Les femmes y brillent, de même, par leur rareté : elles n'y sont que 5,5 % depuis les cantonales de 1994, et une seule préside l'une des quatre-vingt-quinze assemblées départementales. Certes, leur situation est meilleure au sein des assemblées municipales, où elles siègent à raison de 21,7 % depuis les élections de 1995 (et sont en constante et assez forte progression depuis 1983). Pourtant, l'étendue de leurs pouvoirs municipaux est à relativiser quand on sait que seules 7,5 % des mairies ont une femme à leur tête, et que Strasbourg est l'unique ville de plus de 100 000 habitants (sur trente-cinq) à être dirigée par une femme, Catherine Trautmann, maire depuis 1989.

En définitive, ce n'est qu'au sein d'une assemblée nouvellement élue au suffrage universel (et à la proportionnelle, dans le cadre natio-

8. Classement établi, au 1^{er} janvier 1997, par l'Union interparlementaire. Rappelons que, dans les pays scandinaves, les femmes constituent 30 % à 40 % des élus dans les chambres basses.

nal), le Parlement européen, que les femmes ont acquis une légitimité incontestable : elles constituent près de 30 % des euro-députés français (26 sur 87) depuis les élections de 1994⁹.

Ce rapide bilan suffit à montrer que les femmes manquent encore cruellement de « surface électorale ». La forte popularité dont jouit une Simone Veil ne suffit pas à faire oublier qu'elle ne dispose aujourd'hui d'aucun mandat, local ou national. Or, sans la légitimité du suffrage universel, sans la présence d'une « masse critique » d'élues siégeant au Parlement, les femmes promues par le prince restent dans une situation précaire, qui les désigne toujours comme « filles illégitimes de la République¹⁰ ». La preuve en est : les débuts du septennat de Jacques Chirac ont vu s'opérer un retour de la pire espèce à une instrumentalisation des femmes. Le premier gouvernement d'Alain Juppé – « l'équipe ministérielle la plus "féminine" de l'histoire de la République¹¹ » – comprenait douze femmes (dont quatre seulement étaient ministres à part entière). Le Premier ministre expliquait alors : « Si j'ai choisi ces femmes [...], c'est parce que j'avais besoin d'elles pour m'aider à réformer notre pays et le rendre plus juste et solidaire. » Le second gouvernement d'Alain Juppé, formé six mois plus tard, ne comptait plus que quatre femmes (dont trois secrétaires d'État), le même Premier ministre justifiant ce grand limogeage par le fait que ces femmes n'avaient « aucune existence politique ». Comme l'écrit Françoise Giroud, « après avoir servi à la gloire du Prince, elles encombraient¹² ».

53

EXPÉRIENCES VÉCUES

Bien des voix portent témoignage de cette résistible ascension des femmes dans l'arène politique et électorale. Interrogées dans le cadre d'une enquête réalisée il y a quelques années, des femmes députées, responsables nationales de parti et maires de grandes villes¹³, tombaient d'accord sur un point : les principales résistances rencontrées sont

9. Les élections de 1998 diront si les femmes progressent aussi dans une autre assemblée nouvellement élue au suffrage universel (et à la proportionnelle départementale) : les conseils régionaux. Actuellement, elles y siègent à raison de 12,1 % depuis les élections de 1992, et une seule est présidente de conseil régional.

10. Cf. F. Gaspard, C. Servan-Schreiber et A. Le Gall, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*, Éd. du Seuil, 1992, p. 17.

11. Titrait *Le Monde* du 20 mai 1995.

12. *Le Nouvel Observateur*, 6 novembre 1996.

13. M. Sineau, *Des femmes en politique*, Économica, 1988.

internes au milieu politique lui-même, émanant des partis et des hommes de parti. Le lot commun des femmes politiques est, à gauche comme à droite, de se dire perçues par leurs collègues hommes comme différentes, autres et, pour tout dire, inessentiels. C'est dire que l'altérité leur apparaît bien comme réaffirmation d'un rapport inégalitaire. On ne les prend pas d'abord pour ce qu'elles sont : des individus qui font de la politique et qui sont de sexe féminin. On tend à les ramener à leur corps pour les déprécier dans l'exercice de leur fonction politique. Comme me l'a confié une députée : « Personne ne m'a jamais dit que je n'étais pas une vraie élue parce que j'étais une femme. Mais je l'ai senti plus d'une fois. »

54 Deuxième résultat saillant de cette étude, elle révèle à quel point le pouvoir politique est, aujourd'hui encore, considéré par la plupart des hommes politiques comme le pouvoir viril par excellence. Dès lors, les femmes qui forcent ce monopole sont perçues comme des « usurpatrices », transgressant deux principes essentiels, celui de la hiérarchie des sexes comme celui de la division du travail entre eux. Tout le monde garde en mémoire les qualificatifs qui ont entouré la nomination d'Édith Cresson à l'hôtel Matignon, qui visaient à la renvoyer à son sexe pour ébranler sa crédibilité. Ces allusions tendaient à lui dénier toute légitimité à exercer la haute fonction à laquelle le chef de l'État l'avait appelée, la soupçonnant – pour parler comme Pierre Bourdieu – « de devoir à l'intrigue ou à la complaisance sexuelle, génératrice de protections masculines, des avantages si évidemment indus qu'ils paraissent inévitablement mal acquis¹⁴ ».

C'est sur le terrain des mandats électifs que la défense masculine du monopole est jugée la plus virulente. Le récit des candidatures à l'Assemblée nationale est ce qui suscite les développements les plus longs et les plus violents, les plus émaillés d'indignation véritable. La plupart des femmes ont bien compris que ce que les hommes de parti leur reprochent fondamentalement lorsqu'elles briguent un mandat, c'est d'être des « voleuses d'emplois politiques ». « C'est la lutte pour la vie, avouait une militante socialiste... Vous savez qu'une fois qu'on a l'investiture au PS, le reste c'est de la rigolade... Il faut savoir qu'être élue, dans le PS, c'est vraiment... c'est déclarer la guerre¹⁵... »

C'est pourquoi la quête de la députation, ce « loisir d'homme », leur apparaît comme l'un des exercices les plus difficiles et les plus violents.

14. « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, septembre 1990, p. 10.

15. M. Sineau, *op. cit.*, p. 31.

Les résistances à vaincre pour décrocher l'investiture renvoient, elles en ont clairement conscience, à leur manque de pouvoir au sein de leur propre parti, et en particulier au sein des instances exécutives. Comme le disait alors Monique Pelletier : « Ce sont eux qui donnent les investitures... Qu'est-ce que vous voulez, dans un parti que je connais bien, l'UDF, vous avez un bureau politique qui donne les investitures : dix-sept membres, dix-sept hommes. Bon ! Qui est-ce qui va défendre les femmes ? » Les pratiques oligarchiques des partis sont ainsi désignées comme une des causes premières de la prédominance des hommes sur la scène politique.

Les difficultés de « faire campagne » ressortent aussi fortement de témoignages qui reflètent la dureté du « combat » électoral : un combat assumé par nombre d'hommes politiques sur le mode d'une virilité triomphante. Nombreuses sont celles qui disent avoir été la cible privilégiée d'insultes sexuelles ou d'insinuations touchant à leur vie privée. Là encore, ce type d'attaques semble venir davantage des militants (de partis adverses, voire de « camarades » de parti) que des électeurs : preuve supplémentaire que les premiers redoutent bien davantage que les seconds la féminisation de la politique¹⁶. « Quand estimant nécessaire de conquérir une légitimité démocratique, écrit Élisabeth Guigou, je décidai que, ministre, mon devoir était de participer aux batailles électorales. Là j'allais vraiment découvrir ce que la politique réserve aux femmes¹⁷. » En campagne dans le Vaucluse, elle a été l'objet d'insultes relevant de l'obscénité : ce qu'elle dénonce être le « pain quotidien des femmes en campagne électorale¹⁸ ». Bien d'autres témoignages récents donnent la mesure de ce « macho-racisme », dont celui de Ségolène Royal, candidate dans les Deux-Sèvres¹⁹.

55

Symptôme parmi d'autres de la crise de la représentation politique, symbole de l'archaïsme de notre vie partisane, la sous-représentation des femmes dans la cité soulève le problème de la légitimité du pouvoir. Comme j'ai tenté de le montrer, la monopolisation du pouvoir par un sexe est un mal français par excellence, car prenant appui sur des insti-

16. D'après le sondage BVA, publié dans *Paris-Match* du 15 mai 1997, 38 % des personnes interrogées répondent « une femme » lorsqu'on leur demande quel serait leur « député idéal » ; ils ne sont que 25 % à répondre « un homme ». Il est vrai que le taux de sans réponse à cette question est élevé : 37 %.

17. É. Guigou, *Être femme en politique*, Plon, 1997, p. 27.

18. *Ibid.*, p. 102.

19. S. Royal, *La Vérité d'une femme*, Stock, 1996, p. 74.

tutions, celles de la V^e République, qui font barrage à l'entrée des femmes en politique. Dès lors, seules des réformes institutionnelles ou partisans pourraient y porter remède²⁰.

A cet égard, la décision prise par le parti socialiste de s'imposer un quota de quelque 30 % de candidates pour les élections législatives est sans doute plus révolutionnaire qu'il n'y paraît. Du score que ce parti a réalisé aux scrutins de mai-juin 1997 dépendra peut-être l'adoption par les autres partis, et notamment par les partis de droite, de mesures contraignantes de ce type.

ÉPILOGUE

56 Les législatives anticipées des 25 mai et 1^{er} juin 1997 resteront comme des élections de rupture à plus d'un titre, et en particulier parce qu'elles ont commencé à ébranler le monopole masculin de la politique. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale a dépassé le point critique des 10 %. Sur les 577 sièges de députés que compte le Palais-Bourbon, 63 ont été gagnés par des femmes, soit 10,9 %. Les élus socialistes comprennent le plus de femmes (42 sur 246 soit 17 %), suivis par les communistes (5 sur 37 soit 13,5 %), alors que les Verts peuvent s'enorgueillir de 3 députées sur 8 (37,5 %). L'UDF et le RPR, quant à eux, font figure de lanterne rouge, n'ayant que 12 élues sur un total de 248 (4,8 %). Ainsi, les partis de droite, vaincus, apparaissent comme les premières victimes de leur conservatisme, ayant choisi de réinvestir la plupart des sortants « cumulards », au mépris de toute féminisation comme de tout rajeunissement de leurs candidats à la députation.

L'autre changement majeur apporté par l'alternance est, évidemment, le grand pouvoir ministériel acquis par les femmes. Dans le gouvernement de Lionel Jospin constitué le 4 juin 1997, elles représentent 30 % des effectifs (8 sur 26) et – situation inédite – sont plus nombreuses en haut qu'en bas de la hiérarchie gouvernementale (cinq ministres de plein exercice, une ministre déléguée, deux secrétaires d'État). Les deux premiers postes leur sont attribués : Martine Aubry dirige un grand ministère de l'Emploi et de la Solidarité, tandis qu'Élisabeth Guigou est

20. Cf. à ce sujet l'appel des cinq constitutionnalistes, « Pour changer la République » : « La déprime n'est pas seulement sociale, mais aussi morale et institutionnelle », écrivent-ils dans *Le Monde* du 7 mai 1997, dénonçant le fait que la représentation politique soit, entre autres maux, « confisquée par les hommes ».

nommée garde des Sceaux, poste régalien par excellence. Si la politique est faite de symboles, voilà un symbole fort, qui laisse penser que les femmes sont désignées comme devant incarner au premier chef le renouveau. Renouveau des élites mais aussi de la façon de faire de la politique.

Juin 1997 n'est pas seulement le temps des records stériles. Il marquera à n'en point douter un tournant dans l'histoire des femmes et de la république : le début d'un vrai pouvoir politique détenu conjointement par elles tant au sein du pouvoir exécutif que dans l'instance législative. Le XXI^e siècle sera sans doute celui du pouvoir des femmes : la France commence avec retard à s'y préparer.

R É S U M É

Divers traits institutionnels de la V^e République la constituent en une sorte de « république des mâles », assurant à ceux-ci le monopole de la politique. Être femme politique, loin de découler, comme il serait normal en démocratie, de la légitimité électorale, relève encore en France d'un destin d'exception, fait (ou défait) par la volonté présidentielle (ou les hommes de parti). Seules des réformes institutionnelles pourraient mettre fin à cet archaïsme de notre vie partisane qu'est la confiscation par les hommes de la représentation politique.